

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU
SEIN DE LA SPL

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à PANNAUD Eric, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à BOTON Monique, Le MENI Nadège pouvoir à LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : FIAUD Marie Annick.

Suite à la délibération n°2022/10/057 en date du 12 décembre 2022 approuvant la création de la SPL et la participation de la commune de Chaniers au capital de la SPL, il y a lieu désormais de valider les statuts ci joints et de procéder à la désignation des représentants.

Au vu du montant de la prise de participation proposée pour la commune, celle-ci doit procéder à la désignation :

- d'un représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires.
- d'un représentant à l'assemblée spéciale.

Se porte candidat(e):

- pour l'Assemblée Générale : FOURRÉ Jean-Luc
- pour l'Assemblée Spéciale : FOURRÉ Jean-Luc

Pour ces désignations, l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée pour la désignation de:
 - Monsieur FOURRÉ Jean-Luc comme son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes.
 - Monsieur FOURRÉ Jean-Luc comme son représentant permanent à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'administration de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes.
- d'autoriser le représentant de la commune à l'Assemblée Spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun et à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société.
- d'autoriser Monsieur le Maire le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les statuts ci-joints.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

La secrétaire de Séance

Marie Annick FIAUD



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le